

Proposition présentée par les députés:

*MM. Pierre Ducrest, Bernard Annen, Florian Barro,
Nicolas Brunschwig, Bernard Lescaze, Thomas Büchi
et Claude Blanc*

Date de dépôt: 19 novembre 1999

Disquette

Proposition de motion concernant le financement de la Halle 6 et le Centre de congrès de Palexpo

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les projets de lois PL 8137 à 8141 relatifs à la construction de la Halle 6 de Palexpo ;
- l'urgence de commencer la construction de la Halle 6 dans les plus brefs délais ;
- l'intérêt que représente pour l'économie genevoise la présence de foires et de congrès internationaux ;

invite le Conseil d'Etat

- à explorer toutes les pistes pouvant amener des fonds privés dans le cadre du financement de la Halle 6 et du Centre de congrès de Palexpo et permettant d'alléger la charge financière de l'Etat ;

- à modifier en conséquence, le cas échéant, les projets de lois financiers impliquant la participation de l'Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'importance de la construction de la nouvelle Halle 6 de Palexpo pour l'économie genevoise n'est contestée par personne. Cet équipement indispensable pour accueillir des manifestations dont les retombées financières s'élèvent déjà à 42 millions pour les seules recettes fiscales doit, de l'avis des motionnaires, voir le jour dans les plus brefs délais.

Il est donc difficile d'explorer dans le bref délai imparti toutes les pistes financières qui permettraient d'édifier tant la Halle 6 que le Centre de congrès prévu dans une seconde étape.

C'est pourquoi il est nécessaire, tout en respectant le montage financier prévu par le Conseil d'Etat, d'envisager des solutions qui puissent faire appel à des fonds privés.

Cette solution nous paraît bien préférable à une nouvelle charge fiscale qui reposerait sur l'ensemble des personnes morales du canton sans faire de distinction entre celles qui profiteront directement du nouvel équipement prévu et celles qui n'en recevront que des retombées très indirectes.

Il ne fait pas de doute que des fonds privés pourraient participer au financement de la Halle 6, permettant ainsi d'alléger la charge financière de l'Etat. Il importe toutefois que les montages financiers qui en résulteraient soient étudiés avec le plus grand soin. La modification des projets de lois financiers impliquant la participation de l'Etat ne saurait intervenir dans les délais trop courts actuellement prévus. En revanche, il faut que les pouvoirs publics explorent avec autant de célérité que de détermination la possibilité d'un apport plus considérable de fonds privés tout en assurant la construction de la Halle 6 pour Telecom 2003.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les députés, la motion qui vous est présentée est indispensable et nous vous prions de lui faire bon accueil.